

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 14 décembre 2017

**Rapporteur :
Monsieur Philippe CALVEZ**

N° 48

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 21/12/2017
- la transmission au contrôle de légalité le : 20/12/2017 (accusé de réception du 20/12/2017)

Acte original consultable au service des assemblées

Hôtel de Ville et d'agglomération

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Convention de subventionnement entre la ville de Quimper et la Compagnie des Archers de l'Odet pour l'amélioration et la réfection du pas de tir extérieur de Créac'h Gwen

La ville de Quimper met à disposition de l'association Compagnie des Archers de l'Odet un terrain situé Boulevard de Creac'h Gwen et sur lequel l'association a installé progressivement un pas de tir extérieur avec des cibles fixes situées à différentes distances. Afin d'améliorer la sécurité du site et l'accueil des pratiquants, il est proposé de participer financièrement à l'achat de matériaux pour les travaux d'amélioration du site portés par l'association.

La ville de Quimper est propriétaire d'un terrain situé Boulevard de Creac'h Gwen mis à disposition par convention à l'association de tir à l'arc Compagnie des Archers de l'Odet. Sur ce terrain, l'association a progressivement aménagé un pas de tir extérieur avec des cibles installées à différentes distances. Sont également installés sur site un container pour le stockage du matériel et l'atelier d'archerie, ainsi que des wc chimiques.

Le club s'est développé depuis plusieurs années et est passé de 50 à 130 licenciés de tous âges, dont de nombreux enfants depuis la création d'une école de tir à l'arc et la participation au dispositif Atout Sport ou au Printemps de Creach Gwen. Dans ce cadre, il faut assurer l'accueil des pratiquants dans de bonnes conditions, garantir leur sécurité ainsi que celle des promeneurs autour du site, et sécuriser le stockage du matériel.

La Compagnie des Archers a ainsi un projet de travaux d'amélioration du site et de ses installations (filets de protection, espaces de stockage pour le rangement du matériel et l'atelier d'archerie, aménagements, espace d'attente couvert en cas d'intempéries...).

La subvention servirait ainsi à participer à l'achat de matériaux pour des travaux portés par l'association. Dans le cas où ces achats ou travaux ne seraient pas réalisés en tout ou partie, les subventions seraient annulées en tout ou partie. Un remboursement total ou partiel pourra alors être demandé au prorata des achats et travaux réalisés ou non réalisés.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 – de retirer la délibération n°40 du 8 décembre 2016 ;

2 - d'octroyer une subvention de 90 000 € à la Compagnie des Archers de l'Odet pour la participation à l'aménagement du pas de tir de Creac'h Gwen afin de mieux sécuriser le site et de mieux accueillir les pratiquants (compte 411-20422-90007-711) ;

3 - d'autoriser monsieur le maire à signer la convention afférente.